CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYES D'IMMEUBLES
Brochure n° 3144

Avenant n° 81 du 6 novembre 2012
portant modification de l'annexe II « salaires »

Article 1

Grille de salaire pour les personnels de la catégorie A, pour 151.67 heures :

Niveau	Coeff.	Salaire Minimum Conventionnel
1	235	1 440,00
2	255	1 460,00
3	275	1 480,00
4	340	1 500,00
5	395	1 630,00
6	410	1 690,00

Grille de salaire pour les salariés catégorie B (base 10.000 UV) :

Niveau	Coeff.	Salaire Minimum Conventionnel
1	Ce niveau ne s'applique pas aux salariés de cette catégorie	
2	255	1 615,00
3	275	1 640,00
4	340	1 665,00
5	395	1 815,00
6	410	1 875,00

Article 2

Le montant du salaire en nature logement évoluera à partir du pourcentage de variation de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) sur une année, ou tout indice qui viendrait s'y substituer.

Cette révision interviendra tous les ans.

Elle sera applicable dès la paie de janvier.

La variation applicable sera celle correspondant au dernier indice connu au moment de l'établissement de la paie de janvier.

Rappel : en 2012 les valeurs au mètre carré sont pour la cat. 1 : 3,00 €, pour la cat. 2 : 2,37 € et 1,75 € pour la cat. 3.

A titre d'exemple :
cat. 1, valeur 2012 : 3,00 €, IRL annuel au 3ème trim. 2012 : 2,15% ; valeur 2013 : 3,06 €

Article 3

Ces grilles de salaires entreront en application le premier jour du mois qui suivra la publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Par exception, la revalorisation de l'avantage en nature logement s'appliquera à compter du premier jour du mois qui suivra la publication de l'arrêté d'extension sur la base de la variation de l'IRL du 4ème trimestre 2012.

Pour les années suivantes, la revalorisation s'appliquera en janvier comme explicité à l'article 2.

Article 4

Les parties signataires conviennent de demander l'extension du présent avenant dans les meilleurs délais.

Fait à Paris, le 6 novembre 2012

ORGANISATIONS PATRONALES

Union Nationale de la Propriété Immobilière – UNPI

Jean PERRIN

SYNDICATS DE SALARIES

FEC FO – OSDD

Catherine SIMON

Fédération des Entreprises Publiques Locales

Fédération des Services CFDT

FEPL

Thierry DURNERIN

Manu Lécot

Fédération de Sociétés Immobilières et Foncières – FSIF

Dorian KELBERG

CFTC - CSFV

Yhya El SABAHY

Association Nationale de la Copropriété et des Copropriétaires – ANCC

Emilie ALLAIN

SNUHAB – CFECGC

Michel BILLARD

Association des Responsables de Copropriétés – ARC

Bruno DHONT

Fédération CGT des personnels du commerce, de la distribution et des services

SNIGIC

Philippe DOLCI